
Séance du 15 novembre 2022

N° 2022.10.11

Objet : DOMAINE ET PATRIMOINE - Cession de la parcelle BD 303 située au 25 rue de la Haute Vasselière à MONTS

Date de Convocation Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le neuf novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 09 novembre 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
En exercice : 24
Présents : 15 M. Daniel BATARD, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Représentés : 09 Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, Conseillers Municipaux.

Votants : 24 **Pouvoirs :**
M. Eric HENNEGUELLE à Mme Bénédicte BEYENS,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,
M. Dominique GALLOT à Mme Sandrine PERROUD,
Mme Dominique BOSA à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,
Mme Christelle ROMEO à M. Alain JAOUEN,
M. Hervé CALAS à M. Daniel BATARD.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022.04.01 en date du 29 mars 2022, le Conseil Municipal a prononcé le déclassement du domaine public communal de la parcelle BD 303, d'une superficie réelle de 32 m², en vue de la céder à Monsieur et Madame MILLOUET, dont la propriété jouxte la parcelle.

Cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la commune de MONTS, il est proposé de céder ce foncier pour un montant de 25€/m² H.T à Monsieur et Madame MILLOUET.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241.1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu la délibération n°2022.04.01 du 29 mars 2022 prononçant le déclassement de la parcelle BD 303 du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé communal ;

Vu l'accord de gré à gré entre la commune de MONTS et Monsieur et Madame MILLOUET, pour une cession de la parcelle à 25€/m², frais de bornage et de notaire à la charge de Monsieur et Madame MILLOUET ;

Vu le plan de division cadastrale de la parcelle BD 303 établi par Monsieur Jean-François BENOIT, géomètre-expert, le 10 mars 2022 ;

Considérant que la vente de la parcelle BD 303 serait sans conséquences sur la desserte et la circulation publique du chemin rural n°82 ;

Considérant que le bien a une valeur vénale inférieure à 180.000 € et que dans ce cadre, les Services des Domaines ne transmettent plus d'estimation relative à la valeur vénale du bien ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et une abstention,

- **D'accepter** de vendre la parcelle BD 303 à Monsieur et Madame MILLOUET, au prix de 1.778 € (frais de géomètre inclus, hors frais de notaire) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Katia PREVOST**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

